

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DES CHOIX QUI ENGAGENT L'AVENIR

LA CFDT EXIGE DEPUIS PLUSIEURS MOIS QUE L'ADMINISTRATION PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES PROJETS QU'ELLE SOUHAITE METTRE EN ŒUVRE EN LIEN AVEC L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA), COMME CELA EST PRÉVU DANS LES TEXTES QUI INSTAURENT LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES (FS).

Hélas, lors du dernier Groupe de Travail (GT) sur l'avenir de nos missions et l'intelligence artificielle (IA), seule une présentation centrée sur l'IA générative a été réalisée, et c'était en plus pour alerter les agents sur les risques déontologiques liés à son utilisation.

Pour les autres projets : 100 % scanning, ciblage automatisé des déclarations, exploitation des images issues des scanners ou des SMI, Rien ! Nada ! Zobi !

Pourtant, le déploiement de l'IA, entraîne et entraînera des conséquences majeures sur nos missions, nos emplois et l'organisation des services.

STRATÉGIE

La sous-direction des Systèmes d'Information (SI) a précisé que la vision de la DG en matière d'IA ne dépasse pas 6 à 12 mois, tant les évolutions technologiques sont rapides.

Par ailleurs, la DG reconnaît ne pas disposer des moyens humains ni financiers pour développer une IA douanière véritablement concurrentielle face aux opérateurs privés comme Mistral, Gemini ou ChatGPT.

Elle envisage donc de s'appuyer sur **Mistral**, qui présente l'avantage d'être un opérateur français.

IA GÉNÉRATIVE

Le règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle est entré progressivement en application depuis le 2 août 2024. Dans ce cadre, la DG a diffusé une **charte d'utilisation de l'IA générative** (lire ici).

L'usage de l'IA comporte de nombreux risques : sécurité des données personnelles et professionnelles, hallucinations (réponses incorrectes ou fausses données fournies par l'IA), etc.

Or, selon l'Administration, c'est l'agent utilisateur qui serait seul responsable, au motif qu'il est « informé » par cette charte !

On croit rêver ! Les agents sont submergés par un flot de notes et d'instructions, sans disposer du temps nécessaire pour en prendre pleinement connaissance. Dans ces conditions, comment la DG peut-elle menacer d'éventuelles procédures disciplinaires un collègue qui n'aurait pas lu cette fameuse charte ? **C'est inacceptable.**

Pour la CFDT, la responsabilité d'un agent ne peut être engagée que s'il est effectivement formé et conscient de ses obligations.

Nous demandons donc la mise en place rapide d'une formation spécifique dédiée à l'usage de l'IA dans tous les services douaniers.

DÉTACHEMENT,
NOVEMBRE 2025



CHATBOTS

Faute de moyens pour concevoir une IA générative généraliste qui pourrait soulager la charge de travail des bureaux et des directions, la DG prévoit au minimum la création de chatbots.

Le premier sera dédié à la **recodification**, en accompagnement de l'entrée en vigueur du nouveau Code des Douanes en mai 2026 (voir notre tract CFDT sur la recodification). Cet outil permettra aux agents d'identifier plus facilement les nouvelles numérotations d'articles à viser dans leurs procédures.

Une première expérimentation a déjà été menée avec un chatbot destiné aux agents TSI, et la DG envisage par la suite d'étendre le dispositif à d'autres domaines : viticulture, dédouanement, contrôle des CI, etc.

La DG reconnaît toutefois que ces chatbots seront surtout utiles aux nouveaux arrivants et stagiaires, plutôt qu'aux agents expérimentés.

DE NOMBREUX ANGLES MORTS...

Le GT IA a permis à la DG d'exposer les premières évolutions de l'IA générative et les risques liés à son usage.

Mais de nombreux angles morts subsistent, notamment sur l'intégration directe de l'IA dans les applicatifs métiers : ciblage du dédouanement, levée de doute des scans (scanner, SMS, SMBI), ou encore les futurs outils de l'Autorité Douanière Européenne. Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

La CFDT Douane exige une transparence totale sur ces projets.

À l'instar de la révolution Internet, l'IA générative va très vite devenir le quotidien des agents et de leur famille. Il convient donc de les former plutôt que d'évacuer le sujet en essayant de leur faire porter une responsabilité qui leur échappe.

Dans le même esprit, plus personne ne doute que l'IA sera utilisée demain dans des process et des applicatifs métiers. Il faut donc dès aujourd'hui en étudier les effets sur les missions et les emplois.

La révolution IA ne doit pas avoir pour seul horizon la réduction des effectifs : c'est bien la réorientation des emplois vers les missions de contrôle qui constitue l'enjeu de cette transformation.

LA CFDT DOUANE APPELLE LA DG À SORTIR DU BOIS, À PARLER VRAI ET À FAIRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE UN OUTIL AU SERVICE DES AGENTS ET NON UN LEVIER DE DÉSHUMANISATION DES MISSIONS.

